



PROGRAMME FORMATIONS CRIB

1er trimestre 2022



RIVAGES : Maison des Associations – 1 bis rue J Bousquet- 65500 ARTAGNAN

05 62 31 88 59 - collectif.rivages@gmail.com

<http://www.collectif-rivages.fr>

Agrément d'éducation populaire n°65-08 J018

siret-ape n° 434216586 000 25 /9499Z

N° organisme formateur : 7305650061365

Décembre 2021

FORMATION « PROTÉGEZ LES DONNÉES DE VOTRE ASSOCIATION, AINSI QUE VOTRE VIE PRIVÉE EN LIGNE »

MARDI 14 DECEMBRE

De 9h30 à 16h30

Lieu de la formation : ARTAGNAN (65)

Au travers de cas concrets et de l'expérience de chacun, aborder :

- Le cadre législatif concernant les données personnelles (RGPD)
- Connaître les différentes menaces en ligne (Spyware, Malware, ...)
- Connaître ses droits (CNIL)
- Maîtriser des outils pour protéger sa vie privée en ligne

Janvier – Février 2022

FORMATION « COMMUNICATION »

MERCREDIS 26 JANVIER ET 02 FÉVRIER

De 9h30 à 12h30

Lieu de la formation : ARTAGNAN (65)

Valoriser vos actions grâce à une communication structurée

Une formation répartie du 2 fois 3 heures indissociables

- Comprendre les principaux enjeux de communication pour les associations
- Savoir définir une identité visuelle
- Déterminer un public cible
- Etre capable de définir des objectifs de communication
- Etre capable de concevoir un plan de communication simple
- Apprendre à créer des supports de communication
- Connaître le droit à l'image

L'ASSOCIATION EMPLOYEUR – MODULE 1 : L'EMBAUCHE

VENDREDIS 4 ET 11 FÉVRIER
De 9h30 à 12h30

Lieu de la formation : ARTAGNAN (65)

Accompagner l'association dans sa prise de décision à l'embauche

Une formation répartie du 2 fois 3 heures indissociables

- L'embauche et les différents contrats de travail
- Les démarches administratives liées à l'embauche
- Le calcul d'un coût de poste

FORMATION « RÉSEAUX SOCIAUX »

MERCREDI 16 FÉVRIER
De 9h30 à 13h00

Lieu de la formation : ARTAGNAN (65)

Découvrez les différents réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter) et élargissez l'audience de votre association.

- Découvrir les différents réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter) et leurs spécificités
- Connaître leur fonctionnement pratique
- Savoir adapter son langage en fonction du média
- Découvrir des sources d'images libres de droits

Mars 2022

**VOTRE ASSOCIATION EN PRATIQUE : « GÉREZ ET
ADMINISTREZ VOTRE ASSOCIATION**

**VENDREDIS 4, 11 ET 18 MARS
De 9h30 à 12h30**

Lieu de la formation : ARTAGNAN (65)

Gérez et administrez votre association depuis sa création et durant toute son existence en apprenant à maîtriser les obligations légales et statutaires

Une formation répartie du 3 fois 3 heures indissociables

- Qu'est qu'une association ?
- Bien rédiger les statuts de son association
- Quel est le fonctionnement d'une association,
- Quelles procédures administratives et à quel moment,
- Quel est le rôle des organes dirigeants de l'association

CONDITIONS DE FORMATION ET D'INSCRIPTION :

Ces formations sont destinées à des petits groupes de 5 à 12 participants.

Vous pouvez vous inscrire par courrier à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint ou bien directement en ligne sur le site de RIVAGES :

<http://www.collectif-rivages.fr/pole-associations-collectivites-et-ess/formations/>

Les formations qui apparaissent sur ce programme sont financées dans le cadre du FDVA (Fonds de Développement pour la Vie Associative), ce qui nous permet de vous les proposer au tarif unique de 20 €.

AUTRES FORMATIONS :

En plus de ces formations, nous pouvons vous proposer des formations « à la carte » adaptées aux besoins spécifiques de votre association ?

Tarif bénévole : 25€/h + frais de déplacements : 0,40€/km

Tarif salarié : 37€/h + frais de déplacements : 0,40€/km

Ces tarifs sont présentés à titre indicatif, contactez nous pour un devis personnalisé.

Bénévoles : Pour les associations qui souhaitent former plusieurs personnes, nous contacter : le financement ne doit pas être un frein à la formation de vos bénévoles, des tarifs spécifiques vous seront proposés.

Salariés : Nos formations peuvent s'intégrer dans les plans de formation de vos employeurs et faire l'objet de financement votre OPCO.

RIVAGES : Maison des Associations – 1 bis rue J Bousquet- 65500 ARTAGNAN
05 62 31 88 59 - collectif.rivages@gmail.com
<http://www.collectif-rivages.fr>
Agrément d'éducation populaire n°65-08 J018
siret-ape n° 434216586 000 25 /9499Z

N° organisme formateur : 7305650061365

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES STAGIAIRES

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Il est formellement interdit aux stagiaires : de modifier les réglages des paramètres des ordinateurs et/ou du matériel utilisé lors des formations.

Article 3 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de cours et dans les ateliers.

Article 4 : Consigne d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 5 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 6 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées.

Lorsque la formation a lieu sur un site extérieur aux locaux de RIVAGES, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles du site du lieu de formation.

Article 7 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires ...).

Article 8 : Conditions d'inscription et d'annulation

L'inscription est effective à réception du bulletin d'inscription complété renvoyé par mail ou par courrier accompagné du chèque d'inscription d'un montant de 30 % du tarif des formations choisies par le stagiaire. Les inscriptions sont confirmées dans l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

Aucune inscription téléphonique ne peut être prise en compte.

RIVAGES se réserve le droit d'annuler les formations. Dans ce cas les participants déjà inscrits sont informés et remboursés de la totalité des règlements déjà effectués.

En cas de force majeure empêchant le stagiaire de participer à la formation, son chèque lui sera restitué dès qu'il aura prévenu l'organisme de formation.

Facture et attestation de présence sont adressées à l'issue de la formation, la facture vaut convention de formation professionnelle conformément aux dispositions de l'article L6353-2 du code du travail.

Article 9

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire.



BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer à : RIVAGES 1 bis rue Bousquet - 65500 ARTAGNAN

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Portable :

Mail : @

 souhaitez-vous m'inscrire à la formation (*):

- ☐ Protégez les données de votre association
- ☐ Communication
- ☐ L'Association Employeur – Module 1 : l'embauche
- ☐ Réseaux sociaux
- ☐ Gérez et administrez votre association

(*)  joins mon chèque d'inscription d'un montant de 20 €

☐ Bénévole de l'Association :

☐ Salarié de l'Association :

 Et certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de RIVAGES destiné aux stagiaires.

Le

Signature



Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.